

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2015

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3319)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE 7**

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« dix-neuf »

le mot :

« vingt ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 3 à 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de prévoir une fermeture des bureaux de vote à 20 heures sur l'ensemble du territoire.